

# DECLARATION DE TRAVAUX URGENTS (DTU)

(article13 du règlement de voirie)



**DTU à faire parvenir par mail dans les 24 h ouvrables suivant le début des travaux (\*)**

<b>DEMANDEUR</b> Maître d'ouvrage	Nom :	e-mail :
	Adresse :	
	Dossier suivi par :	Tél. :

<b>ENTREPRISE</b>	Nom : _____	Tél. : _____
	e-mail : _____	

<b>SITUATION DES TRAVAUX</b>	Commune : MULHOUSE (sauf RD) rue :	
	Entre rue :	et rue :
	Autre localisation :	

<b>ZONE DES TRAVAUX</b>	Trottoir : <input type="checkbox"/>	Chaussée : <input type="checkbox"/>	Espace vert <input type="checkbox"/>	
	Est : <input type="checkbox"/>	Ouest : <input type="checkbox"/>	Centre : <input type="checkbox"/>	Nord : <input type="checkbox"/>

<b>NATURE DES TRAVAUX</b>	_____
	_____
	_____

<b>DATES PREVISIONNELLES DES TRAVAUX :</b>	Début : _____	Fin : _____
--	---------------	-------------

<b>MODIFICATION CIRCULATION ET STATIONNEMENT :</b>	Oui : <input type="checkbox"/>	Non : <input type="checkbox"/>
--	--------------------------------	--------------------------------

Observations	_____
--------------	-------

**Pièce à joindre : 1 plan ou une photo de localisation**

Le soussigné informe les exploitants des réseaux selon l'article 11 du décret 91-1147 du 05/10/2011.

Fait à :

Cachet et signature du demandeur

Le :

Nom du signataire :

(\*) sauf en cas de notification d'un refus par la Ville, l'envoi de ce formulaire vaut acceptation d'effectuer les travaux



**La déclaration est à faire parvenir à :**

Mairie de Mulhouse - Direction Voirie et Conception Urbaine  
E-mail : [service.voirie@mulhouse-alsace.fr](mailto:service.voirie@mulhouse-alsace.fr)  
Bureaux : 34 rue Lefebvre ☎ 03.89.32.58.90

dernière mise à jour : janvier 2026